

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 1^{er} juin 2026** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-Olivier Racette, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Denis Vaudreuil, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Gabriel Élie, conseiller (a quitté à 20 h 02)
Monsieur Jason Whittemore, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-Olivier Racette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, Directrice générale et Greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur René Boisvert, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2026

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de mai 2026
- 3.2 Dépôt et adoption du rapport financier 2025
- 3.3 Nomination d'un maire suppléant - 1^{er} juillet au 31 décembre 2026
- 3.4 Dépôt d'une réponse et fermeture de dossier relatif à la résolution 2026-05-2143 concernant une demande d'acquisition d'une partie d'emprise municipale contigüe au lot 5 146 742
- 3.5 Ratification d'inscription au Déjeuner des bons coups de la CDCBF
- 3.6 Autorisation de déposer une aide financière - Initiative ministérielle proximité 2026-2027 - MAPAQ
- 3.7 Autorisation de déposer une demande d'aide financière - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026-2027
- 3.8 Demande d'appui financier - Fondation québécoise du cancer
- 3.9 Demande d'appui financier - Sécurité alimentaire de Victoriaville
- 3.10 Demande d'appui financier - Fondation Marie-Pagé - Tournoi de Golf
- 3.11 Demande d'appui - Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 140-2026 concernant l'exercice du droit de préemption par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska
- 4.2 Avis de motion - Règlement 141-2026 modifiant le règlement de zonage 130-2026
- 4.3 Adoption du premier projet de règlement 141-2026 modifiant le règlement de zonage 130-2026
- 4.4 Avis de motion - Règlement 142-2026 modifiant le règlement 454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble
- 4.5 Adoption du premier projet de règlement 142-2026 modifiant le règlement 454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble

5. TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

- 5.1 Approbation de dépenses - Signalisation
- 5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres public - Déneigement 2026-2027 et années supplémentaires en option

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dépôt de la liste des permis du mois de mai 2026
- 6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 19 mai 2026
- 6.3 Demande de dérogation mineure - 47, Petit 9e Rang
- 6.4 Demande de dérogation mineure - 16, route 116
- 6.5 Demande de dérogation mineure - 66, Petit 9e Rang
- 6.6 Demandes d'intervention dans un cours d'eau naturel de la MRC d'Arthabaska
- 6.7 Demande déposée par le Club de Tir Victoria

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) 2025-2028 - Acquisition de jeux gonflables

8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-06-2162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2164

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2165

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mai 2026. Le président de la séance résume les communications ayant un intérêt public.

2026-06-2166

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mai 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 18 pages et totalisant un montant de **93 472,73 \$** ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mai 2026 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **93 472,73 \$** ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1^{er} et le 31 mai 2026 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2167

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier 2025 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska aux membres du conseil par Mme Valérie Lemire de la firme comptable Groupe RDL sencrl ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le rapport financier 2025 soit adopté, tel que déposé.

QUE le conseil autorise, par la présente, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à la transmission dudit rapport financier aux instances gouvernementales qui l'exigent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2168

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT - 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la nomination d'un maire suppléant dans l'éventualité où le maire se retrouve dans l'incapacité d'exercer son mandat ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseiller municipal du district 2, M. Denis Vaudreuil, soit nommé maire suppléant jusqu'au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2169

**DÉPÔT D'UNE RÉPONSE ET FERMETURE DE DOSSIER RELATIF À LA
RÉSOLUTION 2026-05-2143 CONCERNANT UNE DEMANDE
D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'EMPRISE MUNICIPALE CONTIGÛE AU
LOT 5 146 742**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-05-2143 ;

CONSIDÉRANT QUE le 20 mai 2026 la municipalité a reçu la réponse écrite des propriétaires ayant soumis la demande d'acquisition d'une partie d'emprise municipale contigüe au lot 5 146 742 du cadastre du Québec à l'effet qu'ils souhaitent annuler leur demande en raison des coûts importants à prévoir afin de réaliser la transaction ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil prenne acte de la réponse des propriétaires et déclare la fermeture du dossier en lien avec la résolution 2026-05-2143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2170

**RATIFICATION D'INSCRIPTION AU DÉJEUNER DES BONS COUPS DE LA
CDCBF**

CONSIDÉRANT QUE le maire a autorisé par écrit, le 14 mai dernier, l'inscription de la conseillère Johanne Therrien au Déjeuner des bons coups de la CDCBF ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil ratifie la participation de la conseillère Johanne Therrien au déjeuner des bons coups de la CDCBF qui s'est tenu le 26 mai dernier, ainsi que les frais liés à cette activité au montant de **25 \$**.

QUE le conseil remercie la conseillère Johanne Therrien de s'être rendue disponible pour représenter la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2171

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE AIDE FINANCIÈRE - INITIATIVE
MINISTÉRIELLE PROXIMITÉ 2026-2027 - MAPAQ**

CONSIDÉRANT le Programme du MAPAQ - Initiative ministérielle proximité 2026-2027 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application de l'initiative, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de cette initiative, et s'engagent à les respecter ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le projet de « Marché public Christophien », confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et certifie que Me Katherine Beaudoin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2172

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS 2026-2027**

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite aménager une agora intergénérationnelle dans la halte Clémence-Lemay, adjacente au centre administratif de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre parfaitement avec les objectifs du Programme Nouveaux Horizons pour aînés (PNHA) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soumettre une demande de subvention de 50 000 \$ dans le PNHA afin de procéder au projet d'agora intergénérationnelle dans la halte Clémence-Lemay ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme Nouveaux Horizons pour aînés pour le projet d'« Agora Intergénérationnelle », confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, et certifie que Me Katherine Beaudoin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2173

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui financier de la Fondation québécoise du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite appuyer la cause, autant au niveau de la Fondation québécoise que de la Société canadienne ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le conseil accepte de soutenir la Fondation québécoise du cancer et la Société canadienne du cancer en versant un montant d'appui financier de **250 \$** à chaque organisme pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2174

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE VICTORIAVILLE

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Sécurité alimentaire de Victoriaville ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme est d'effectuer des dépannages alimentaires dans les ménages dans le besoin de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE, dans la dernière année, ce sont 389 dépannages alimentaires qui ont été effectués sur le territoire de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil approuve un appui financier de **1 000 \$** pour l'année 2026 à la Sécurité alimentaire de Victoriaville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2175

DEMANDE D'APPUI FINANCIER - FONDATION MARIE-PAGÉ - TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier soumise par madame Mélissa Pépin, organisatrice du Tournoi de golf Maison Marie-Pagé ;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Marie-Pagé est un organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT la grande nécessité de donner la chance et le privilège à plusieurs personnes du territoire de la MRC d'Arthabaska-Érable de pouvoir terminer leurs jours dans un environnement des plus humains et chaleureux et de continuer à leur prodiguer des soins de qualité de fin de vie ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil autorise un appui financier de **500 \$** à la Maison Marie-Pagé pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2176

DEMANDE D'APPUI - JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂÎNÉES

CONSIDÉRANT QUE le 15 juin est la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée est née d'une initiative de l'ONU pour sensibiliser la population à cette problématique de santé publique et de droits humains et que des actions sont menées partout à travers le Québec et le

monde pour dénoncer la maltraitance et promouvoir la bientraitance (respect, dignité, inclusion) envers les aînés et autres personnes vulnérables ;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska d'appuyer cette cause ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil participe, du 1^{er} au 15 juin, à la vague mauve afin de lutter contre la maltraitance des personnes aînées et fasse la promotion de la bientraitance et la bienveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 140-2026
CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA**

AVIS de motion est donné par Jason Whittemore à l'effet que le règlement 140-2026 concernant l'exercice du droit de préemption par la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska sera adopté à une séance ultérieure.

Le maire et le conseiller Whittemore présentent et déposent le projet de règlement 140-2026.

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 141-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 130-2026**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Denis Vaudreuil à l'effet que le premier projet de règlement 141-2026 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à cette présente séance.

2026-06-2177

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 141-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 130-2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 141-2026 plus de 72 heures avant la présente séance et que ce dernier renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 141-2026 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

Le conseiller Gabriel Élie vote contre la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 142-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
454-2011 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Sarah Bellavance à l'effet que le premier projet de règlement 142-2026 modifiant le règlement 454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble sera adopté à cette présente séance.

2026-06-2178

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 142-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 454-2011 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT
D'ENSEMBLE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 142-2026 plus de 72 heures avant la présente séance et que ce dernier renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 142-2026 modifiant le règlement 454-2011 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2179

APPROBATION DE DÉPENSES - SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire approuver, par résolution, les dépenses relatives à première commande estivale de matériel de signalisation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission SC75588 de l'entreprise SignoPlus et approuve les dépenses au montant de **6 593, 03 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2180

**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC -
DÉNEIGEMENT 2026-2027 ET ANNÉES SUPPLÉMENTAIRES EN OPTION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des routes municipales s'est terminé au printemps 2026 et qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour le déneigement pour la saison hivernale 2026-2027 et années supplémentaires en option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2181

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE MAI 2026

Sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 22 permis du mois de mai 2026 pour un montant total des travaux de **1 177 405 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 19 MAI 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 19 mai 2026.

2026-06-2182

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 47, PETIT 9E RANG

Point 1

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-05-0010 formulée pour la propriété située au 47, Petit 9e Rang ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une remise en cours avant, le tout contrairement à l'article 4.2.4 du règlement de zonage numéro 130-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et croquis explicatifs au projet ont été déposés de bonne foi avant le début des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que d'implanter une remise en cours avant ne cause pas préjudice au voisinage ;

Point 2

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une remise de 35,67 mètres carrés, plutôt que les 35 mètres carrés prescrits à l'article 4.2.4 du règlement de zonage numéro 130-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité est d'avis que d'implanter une remise ayant une superficie très légèrement plus grande ne cause pas préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas situé dans une zone de contrainte identifiée au schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les deux points visés par la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le conseil approuve les deux points dérogatoires visés par la demande de dérogation mineure du 47, Petit 9e Rang.

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois et que le demandeur doive déposer sa demande de permis en bonne et due forme dans ce délai sans quoi la présente devient nulle et caduque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2183

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 16, ROUTE 116

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-05-0011 formulée pour la propriété située au 16, route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'agrandissement de 12 mètres carrés d'un garage détaché qui porterait la superficie totale à 203 mètres carrés représentant 79,2 % du bâtiment principal existant, plutôt que les 75 % prescrit à l'article 4.2.3, du règlement de zonage 130-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que de permettre l'agrandissement du garage détaché déjà présent sur le terrain depuis plusieurs années ne cause pas préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé hors de la zone de contrainte (zone inondable) identifiée au schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure telle que soumise ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Jason Whittemore

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 16, route 116, telle que soumise.

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois et que le demandeur doive déposer sa demande de permis en bonne et due forme dans ce délai sans quoi la présente devient nulle et caduque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2184

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 66, PETIT 9^E RANG

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2026-05-0012 formulée pour la propriété située au 66, Petit 9^e Rang ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation a pour objet une condition d'exercice d'un usage et non d'un usage ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'utilisation d'une partie du terrain extérieur pour une étape de préparation des aliments dans le cadre d'un usage de commerce et service associable à l'habitation, le tout contrairement à l'article 2.5.2, du règlement de zonage 130-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur confine son activité de fumaison à froid dans la remorque directement à l'arrière de sa résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur fera en sorte d'éviter toute propagation de la fumée issue de son activité de préparation de la viande à l'extérieur des limites de son terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que de permettre l'utilisation d'une remorque fermée de 4 pieds par 8 pieds, directement à l'arrière de la résidence, pour la fumaison de la viande ne cause pas préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas situé dans une zone de contrainte identifiée au schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Denis Vaudreuil
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 66, Petit 9e Rang, avec les conditions suivantes:

QUE les activités de fumaison à froid demeurent, en tout temps, dans la remorque située derrière la résidence principale ;

QU'advenant la réception de plaintes du voisinage pour de la nuisance causée par de la fumée ou des odeurs alimentaires, la présente autorisation soit annulée sur simple avis écrit d'un officier municipal, et ce, sans autre avis ou délai.

QUE la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois et que le demandeur doive déposer sa demande de permis en bonne et due forme dans ce délai sans quoi la présente devient nulle et caduque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2185

DEMANDES D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU NATUREL DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau lors de sa séance régulière du 16 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT les demandes d'intervention déposées par la Ferme Ronderie Inc, le 8 mai 2026, pour le cours d'eau naturel des propriétés et problématiques suivantes :

81 et 100, 9e Rang: Lots 5 145 656 et 6 152 514 du cadastre du Québec (mauvais fonctionnement des drains et accumulation de sédiments)

109, 9e Rang: Lots 5 144 371 et 5 144 372 du cadastre du Québec (mauvais fonctionnement des drains, accumulation de sédiments et forte densité de végétation)

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des demandes faites par M. Maxime Boissoneault, ingénieur et chargé de projet en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement dans le cours d'eau naturel ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska appuie les demandes d'interventions et autorise la MRC d'Arthabaska à entreprendre les travaux d'aménagement.

QUE les frais liés aux travaux soient à la charge du requérant, soit la Ferme Ronderie Inc, propriétaire du 100, 9e Rang et locataire du 109, 9e Rang, et à la propriétaire du 81, 9e Rang, en fonction du nombre de mètres linéaires visés par les travaux.

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que la conseillère Johanne Therrien est copropriétaire d'une des adresses visées par la demande de la Ferme Ronderie Inc. Comme la conseillère n'est pas impliquée dans ce dossier, que demande est déposée par le locataire (ferme) et que tous les frais seront à la charge de l'entreprise agricole, Mme Therrien ne se retrouve pas dans une situation de conflit d'intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2186

DEMANDE DÉPOSÉE PAR LE CLUB DE TIR VICTORIA

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tir Victoria inc. (matricule 9298-19-9187) a déposé une demande de renouvellement de permis d'exploitation exigée par le contrôleur des armes à feu ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jason Whittemore
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QU'une autorisation d'exploitation soit donnée pour les cinq prochaines années au Club de Tir Victoria inc.

QUE la présente autorisation n'a pas pour effet d'exempter l'entreprise des lois et règlements en vigueur, notamment au niveau des nuisances sonores.

QUE l'entreprise soit invitée à soumettre une nouvelle demande d'autorisation en 2031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-06-2187

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
2025-2028 - ACQUISITION DE JEUX GONFLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soumettre une demande d'aide financière au Fonds région et ruralité (FRR) pour le projet d'acquisition de jeux gonflables ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour but d'acquérir des jeux gonflables qui seront utilisés entre autres dans le cadre des activités familiales municipales telles que la Fête de la famille annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à soumettre une demande d'aide financière de **6 530,22 \$** pour le projet d'acquisition de jeux gonflables au FRR (coût total du projet de 8 162,78 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

Johanne Therrien parle du succès de la Journée de l'arbre et de distribution du compost qui s'est tenue le 16 mai dernier. Elle invite également les citoyens présents à venir en grand nombre à l'événement du 2 juillet prochain intitulé « Saint-Christophe en chansons ».

Sarah Bellavance informe les personnes présentes que le montage des bacs à jardin municipaux est complété. Le maire remercie la conseillère pour ce précieux bénévolat.

Le maire Marc-Olivier Racette mentionne l'évènement du jeudi 28 mai dernier organisé par la Maison d'École et soulignant le parcours de M. Armand Vaillancourt.

M. Racette et Mme Bellavance mentionnent que les deux radars pédagogiques sont désormais installés sur le tronçon provincial de l'Avenue Pie-X.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller municipal Gabriel Élie décide de quitter la séance à 20 h 02.

Les citoyens présents adressent leurs questions au maire et aux conseillers municipaux.

2026-06-2188
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Denis Vaudreuil

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marc-Olivier Racette,
Maire

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Greffière-
trésorière

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.

